



## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL Du 26 juin 2024

L'An Deux Mil Vingt-Quatre, le vingt-six juin à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de Varacieux, dûment convoqué le vingt juin deux mil vingt-quatre, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. Denis CHEVALLIER, Maire.

**Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15**

**Nombre de conseillers municipaux présents : 15**

Présents : Denis CHEVALLIER, André ROJAT, Jean Pierre DETROYAT, Thierry NICOUD, Sandrine MARGAILLAN, Lionel AVIT, Sébastien CALLET, Jocelyne COTTE, Christian FERROUILLAT, Véronique GERMAIN, Emmanuel NICOUD, Justine REY, Thierry RUF, Sylvie SEYSSEL, Cédric VEYRET.  
Formant la majorité des membres en exercice.

**Nombre de votants : 15**

Secrétaire de séance : Justine REY

### Ordre du jour :

1. Accueil du conseil municipal des enfants à 19h30
2. Approbation PV conseil du 23 Mai 2024
3. Délibération pour encaissement participation au repas des Aînés
4. Délibération pour précision adressage mairie
5. Délibération pour choix des tarifs d'électricité réglementés
6. Délibération pour complément assistance sur logiciel Berger Levrault
7. Délibération pour installation écran numérique école primaire
8. Présentation esquisse projet salle des fêtes
9. Fixer date réunion commission cimetière
10. Planning élections législatives
11. Point PLUi
12. Urbanisme
13. Questions diverses

Ouverture de la séance du Conseil Municipal du 26 juin 2024 à 19h30.

### Trois points sont ajoutés à l'ordre du jour :

M. le Maire sollicite l'autorisation d'ajouter trois points à l'ordre du jour :

- Délibération pour création d'un emploi non permanent pour accroissement saisonnier d'activité au service technique



- Délibération pour réglementation de la circulation Chemin de Corrien
- Délibération pour demande d'aide financière dans le cadre d'une participation au championnat de France d'équitation poneys et clubs

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve ces ajouts à l'unanimité de ses membres présents et représentés.

### **1. Accueil du conseil municipal des enfants à 19h30**

Les élèves de l'école ont élu leurs nouveaux représentants au conseil municipal des enfants.

M. Le Maire et son conseil municipal ont accueilli ces cinq nouveaux élus et leur a remis le kit du jeune élu.

### **2. Approbation PV conseil du 23 Mai 2024**

Le PV du conseil municipal du 23 Mai 2024 est approuvé à l'unanimité.

### **3. Délibération pour encaissement participation repas des Aînés**

M. Le Maire rappelle qu'un repas est organisé, chaque année, pour les Aînés à partir de 65 ans.

M. Le Maire précise que les conjoints de moins de 65 ans sont également conviés à condition qu'ils paient leur repas. Cette année le montant de leur participation s'élève à 30 euros. Il y a donc lieu de prendre une délibération afin de pouvoir encaisser cette participation financière auprès de la trésorerie.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de valider la participation financière des conjoints de moins de 65 ans à hauteur de 30 euros pour le repas 2024.

### **4. Délibération pour précision adressage de la mairie**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'il lui appartient de choisir, par délibération, la numérotation des habitations, des bâtiments communaux sur la commune.

M. Le Maire indique que l'adresse Place du 19 Mars 1962 est utilisée par la mairie de Varacieux et par la mairie de Chantesse qui ont également le même code postal ce qui génèrent des erreurs régulières.

M. Le Maire propose de rajouter à l'adresse de la mairie le chiffre 21.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de modifier l'adresse de la mairie en remplaçant l'adresse Place du 19 Mars 1962 par l'adresse 21 Place du 19 Mars 1962.

### **5. Délibération pour choix des tarifs d'électricité réglementés**

Monsieur Le Maire rappelle que la commune est adhérente au groupement de commandes piloté par le TE38 pour la fourniture d'électricité supérieure à 36kVA.

Monsieur le Maire indique que, suite à la promulgation de la loi n°2024-330 du 11 avril 2024 visant à protéger le groupe Electricité de France d'un démembrement, les entités légales employant moins de 10 personnes et dont le chiffre d'affaires, les recettes ou le bilan annuel est inférieur à 2 millions d'euros gardent la possibilité de conserver le tarif réglementé de vente pour leurs sites dont la puissance souscrite est inférieure ou égale à 36kVA, et, à partir du 1<sup>er</sup> février 2025 pour l'ensemble de leurs sites quelle qu'en soit la puissance souscrite.

M. Le Maire indique qu'il appartient à la commune de se manifester auprès de TE38, en tant que coordonnateur du groupement de commandes, pour une éventuelle sortie du groupement de commandes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

De sortir du groupement de commandes, coordonné par TE38, pour la fourniture d'électricité de ses sites.



## **6. Délibération pour complément assistance sur logiciel Berger Levrault**

M. Le Maire indique qu'il est de plus en plus compliqué d'obtenir, de notre fournisseur de logiciel Berger Levrault, une assistance rapide et fiable.

La mairie de Beaulieu, confrontée au même problème, a trouvé une solution d'assistance complémentaire auprès de l'Agence Alpine des Territoires (AGATE) qui met à disposition des collectivités leurs expertises dans plusieurs domaines, dont une assistance de premier niveau sur les logiciels Berger Levrault.

M. le Maire propose de souscrire à cette assistance moyennant une cotisation annuelle de 100 € HT et 0.10 € HT par habitant INSEE.

Délibération votée à l'unanimité.

## **7. Délibération pour installation écran numérique à l'école primaire**

M. Le Maire indique que lors du dernier conseil d'école, une demande d'installation de tableau blanc interactif a été faite.

M. ROJAT, premier adjoint, a fait une demande de devis au prestataire informatique de la commune, devis s'élevant à 2 678 €HT pour une installation complète.

Mme MARGAILLAN indique que le vidéo projecteur actuel fonctionne, que la demande concerne uniquement l'amélioration de l'installation existante et éventuellement l'installation d'un tableau.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

D'ajourner la délibération, de refaire le point avec la maitresse afin de déterminer plus précisément ses besoins.

## **8. Présentation esquisse projet salle des fêtes**

Une première ébauche du projet de la salle des fêtes est présentée ce jour en conseil.

## **9. Date commission cimetière**

M. le Maire indique que plusieurs points sont à étudier.

M. DETROYAT précise que la commission doit déterminer l'emplacement du jardin du souvenir, faire le point sur l'ossuaire et doit revoir le prix et la durée des concessions.

M. DETROYAT propose de se réunir le jeudi 11 juillet à 18h00.

## **10. Planning des élections législatives**

Le planning des élections législatives est établi pour les journées du 30 juin 2024 et du 7 juillet 2024.

## **11. Délibération création d'un emploi non permanent pour accroissement saisonnier d'activité au service technique**

M. Le Maire, propose au Conseil Municipal de créer, pour la période estivale, un emploi non permanent, pour accroissement saisonnier d'activité, relevant de la catégorie C, à temps non complet.

Cet emploi d'agent polyvalent des services techniques sera occupé par des agents contractuels recrutés par voie de contrat à durée déterminée pour couvrir la période du 1<sup>er</sup> juillet 2024 au 16 août 2024,



avec la possibilité d'embauche d'un jeune mineur, dans le respect des conditions prévues par le code du travail.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence au 1er échelon de la grille C1 de rémunération des adjoints techniques territoriaux de catégorie C, à l'indice brut 367.

L'objectif étant d'apporter un renfort au niveau des services techniques pour la période estivale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité de valider cette création d'emploi non permanent pour accroissement saisonnier d'activité au service technique.

### **12. Delibération pour réglementation de la circulation Chemin de Corrien**

M. Le Maire, indique au Conseil Municipal qu'une partie des riverains du Chemin de Corrien ont transmis un courrier en mairie en demandant une évolution de la signalisation du chemin.

En effet, ils indiquent être régulièrement confrontés à des véhicules s'engageant sur le chemin et faisant demi-tour dans leur cour ou sur leur parking privatif.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité de valider l'installation d'un panneau « chemin sans issue » au début de la voie.

### **13. Delibération pour demande d'aide financière dans le cadre d'une participation au championnat de France d'équitation poneys et clubs**

M. Le Maire informe le Conseil Municipal qu'une jeune habitante de la commune va participer aux championnats de France à Lamotte Beuvron du 7 au 14 juillet 2024 et sollicite une aide financière de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'attribuer une aide d'un montant de 200 €.

### **14. Urbanisme et Point PLUi**

- DP AUVERT Victoria : construction abri de jardin : accordée
- DP LANSELLE Franck : construction pergola bio climatique : accordée
- DP BIRD Energies pour PAYRE FICOUT Cédric : panneaux photovoltaïques : accordée
- DP RUF Thierry : construction abri de jardin : accordée
- DP CPTÉ Conseil pour GENEST Matthieu : panneaux photovoltaïques : accordée
- DP CELLIER François : construction abri pour véhicule : accordée
- DP COTTE Didier : construction abri pour véhicule : accordée
- DP HACHANI Ridha : remplacement porte de garage par baie vitrée : accordée
- DP Mon installateur solaire pour M. VION Guillaume : panneaux photovoltaïques : accordée
- Transfert PC de M. BRUNI à M. OLLIER et Mme COGNE – Chemin de Meary - accordé

M. DETROYAT indique que 2 personnes de la communauté de communes, 2 personnes d'un cabinet extérieur étaient présentes lors de la réunion en mairie dans le cadre du PLUi.

Plusieurs points ont été abordés dont celui de l'OAP :

M. Le Maire indique que la position de Varacieux comme pôle relais permet la consommation d'espace compris entre 2ha et 3ha 8 jusqu'en 2041.

M. DETROYAT rappelle que, dans cette surface, sont comprises les surfaces consommées depuis 2021. Concernant l'OAP, M. DETROYAT précise que différentes solutions sont envisageables :

- La première consisterait à conserver l'OAP comme elle est actuellement et elle pourrait être ouverte à l'urbanisation.



- Une deuxième possibilité serait de revenir sur la zone, et de lancer l'urbanisation après 2026. Il n'y aurait pas de changement concernant le pourcentage de logements sociaux à insérer dans le projet.
- Une troisième possibilité serait de procéder à l'achat groupé de tous les terrains aujourd'hui et ensuite la commune aurait le temps pour les urbaniser. Le problème repose sur les financements.

M. Le Maire indique que l'association nationale des Etablissements Publics Fonciers Locaux (EPFL) peut aider financièrement les communes dans leurs projets en achetant pour le compte de la commune. Celle-ci a ensuite 5 ans pour procéder à ce rachat.

Autre point abordé durant cette réunion concerne les éléments du patrimoine bâti, naturel et paysager à protéger. La commune a déjà répertorié des bâtiments communaux pouvant entrer dans ce cadre. L'AURG a également établi un inventaire du patrimoine bâti et végétal dans le cadre du PLUi.

### **15. Questions Diverses**

- Mme MARGAILLAN fait le compte rendu du conseil d'école.
- Courrier du comité des fêtes de Saint-Vérand, demande autorisation passage sur la commune pour la randonnée organisée à l'occasion de la vogue : accord conseil.
- le TE38 / réunion le 1<sup>er</sup> juillet en mairie à 10h00.
- A l'étude : signature d'une convention pour l'utilisation des champs comme parkings lors des différentes manifestations
- Dans le cadre du contrôle sanitaire récurrent de l'eau potable, l'Agence Régionale de Santé va prendre les échantillons d'eau sur un point d'accès au public et non au robinet d'un particulier (ou autres bâtiments) et ceci durant les 2 mois d'été.
- Concernant l'aire de jeux : un point d'eau va être installé ainsi qu'une poubelle et une seconde table de pique-nique.
- les subventions sont en cours de déblocage.
- Concernant les filets pour le stade de rugby : des demandes de devis sont en cours.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30

PROCHAIN CONSEIL : Mardi 30 juillet 2024 à 20h00

Le/La Secrétaire

Le Maire

